

Périodique 1.435

Pas de réunion le MARDI 15/04/2014

SITE : www.rgccf.be

E-MAILCQ : brasseur@skynet.be

VOUS AVEZ RECU LES DIVERS TABLEAUX (peuvent être téléchargés sur le site) A COMPLETER POUR LA SAISON 2014/2015.

CEUX-CI DEVRONT ETRE RENTRES AU LOCAL, EN 6 EXCEMPLAIRES DANS OBLIGATOIREMENT UNE FARDE OU UNE GRANDE ENVELOPPE LE VENDREDI 25/04/2014 DE 18 à 20h00.

TOUS LES MANQUEMENTS SERONT PENALISES D'UNE AMENDE DE 50 €.

CHANGEMENT DE TERRAIN

Division 1 :

Le 26/04/2014 AC CHATELET – ACRES DREAM TEAM se jouera sur le terrain du FC BOUFFIOULX rue Champs de Pêchenne à 13h00

Division 3 :

Le 26/04/2014 AIR CREDIT – CAROLO MCC se jouera sur le terrain de GOUTROUX SPORT rue de Leernes à GOUTROUX a 13h00

CHANGEMENT D'HEURE

Division 1 :

Le 26/04/2014 M&M SPORT - AC B. VILLERS 2 17H00 au lieu de 15h00

CONVOCAION REUNION DU MARDI 29 AVRIL 2014 au local du RGCC « LE CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE

(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

SUSPENSIONS

Rapport d'arbitre (carte rouge) : suspendu(s) pour 1 journée effective de toute compétition officielle au sein du RGCC à partir du 15/08/2014 :

SCHLUEPPMANN

Erwin

01/03/91

MATRICULE 22

AMENDES ET FRAIS DIVERS :

Journée du 12/04/2014

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retards :

* R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :

10.MATRICULE 22	2x3 € 1x6 € 1x10 €
11.PHENIX M/S/M	2x3 €
14.CHARLEROI 61	1x6 €
15.FC GOUGNIES	4x3 €
16.CS ACOZ	1x6 €
22.R. FC SONACA	2x3 €
24.WILLEM'S TRAVEL	1x3 €
32.FC RCCF	1x3 €
36.JS MARCHIENNE	1x3 €
37.FAC VAL D'HEURE	3x3 € 1x6 €
49.AC CHATELET	2x3 €
52.VDV BUFFALOS	1x3 €
55.SC WAINAGE	
F.A. incomplète	1x10 €
59.M&M SPORT	1x3 €
63.BOIS DU PRINCE	1x3 €
66.FC WAINAGE	1x3 €
71.SPORT AMITE FP	
*R. N.C. ou R. 2°inf.	1x20 €
78.ACRES DREAM TEAM	1x3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE MARDI 29 AVRIL 2014 à 18h15 (si besoin voir convocation)

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE www.rgccf.be (VOIR SUR GOOGLE CHROME)

LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1° REFERENT (faire les modifications dans votre carnet calendrier).

EN CAS DE RETARD POSTAL, CONSULTER LE SITE POUR LES CONVOCAIONS.